Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-200085884-20251215-20251076-DE

# Département d'Ille-et-Vilaine

Arrondissement de Rennes – Canton de Châteaugiron

# Commune de Piré-Chancé

*Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal*

# Séance du 15 décembre 2025

| En exercice | Présents | Votants |
|---|---|---|
| 24 | 21 | 22 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 16/12/2025

Et
Publication ou notification du : 16/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq le quinze décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Piré-Chancé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal de Piré-Chancé, sous la présidence de Monsieur Dominique DENIEUL, Maire.

**Membres Présents :**

| | | |
|---|---|---|
| M. Dominique DENIEUL | Mr Jean-Baptiste LEBOUC | Mme Marie-Jeanne LESAGE |
| M. Allain TESSIER | Mme Renée FOUGERES | Mme Anne MALLET |
| Mme Christelle GAUTIER | Mr Alain HERVAGAULT | Mr Michel LAISNÉ |
| Mr Sylvain GARNIER | Mme Florence De BLINIERES | Mr Gilles THIEBOT |
| Mme Armelle HAUCHECORNE | Mme Christine AGIER | Mr Julien CORBIN |
| M. Michel RIOU | Mme Martine JOUANNET | Mr Yohann VAULÉON |
| Mme Alexandra JOUADÉ | Mme Clotilde BELIN | |
| M. Ludovic CROYAL | Mr Jean-Benoît DUFOUR | |

**Absents** : Mme Magali GADBY, M. Anthony CALVAR,

**Procurations :** Mme Renée FOUGERES à Mr Jean-Baptiste LEBOUC

**Secrétaire de séance** : Mme Christelle GAUTIER

**Date de convocation** : 18 novembre 2025

**********

## 2025-10-76 – FINANCES // Subvention USEP dans le cadre du financement des sorties scolaires de l'Ecole Antoine de Saint Exupéry

La présente délibération vise à débattre sur l'attribution d'une subvention à l'USEP afin de soutenir financièrement l'organisation de sorties scolaires pour les élèves des écoles publiques de la commune.

La subvention proposée a pour but de financer, deux sorties scolaires au Jardins de Brocéliande à Bréal-Sous-Montfort pour le cycle 1, et une sortie au Centre Les Bruyères à Bréal-Sous-Montfort pour les cycles 2 et 3.

**Le montant alloué par élève résidant Piré-Chancé dans le cadre d'un projet de sortie scolaire est de 7,50 €.**
**La sortie du 1er avril 2025 a réuni 103 enfants du cycle 1, soit 772.50 € de subvention.**
**La sortie du 5 mai 2025 a réuni 69 enfants du cycle 2, soit 517.50 € de subvention.**
**La sortie du 6 mai 2025 a réuni 51 enfants du cycle 3, soit 382.50 € de subvention.**

M. le Maire propose la somme de **1 672.50 €** de subvention pour financier les sorties scolaires 2024/2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) : Article L. 2121-29, Article L. 2122-21, Article L. 2321-2
Vu le Code de l'éducation : Article L. 551-1, Article L. 552-1
Vu le décret n°2017-1207 du 27 juillet 2017 relatif aux sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires : Encadrement des modalités d'organisation et de financement.
Vu la circulaire n°2021-127 du 3 août 2021 relative aux sorties et voyages scolaires : Rappel des règles de sécurité et de financement.
Vu la circulaire n°2019-122 du 10 septembre 2019 sur les partenariats entre les collectivités et les associations éducatives.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-200085884-20251215-20251076-DE

Considérant l'intérêt général et éducatif,
Considérant que le montant de la subvention, fixé à **1 672,50€** a été évalué en fonction des besoins exprimés par l'école publique Antoine de Saint Exupéry et des capacités budgétaires de la commune. Il respecte les règles de la comptabilité publique et les principes de transparence dans l'attribution des aides.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**
**APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 672,50€ à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP), afin de financer l'organisation de sorties scolaires pour les élèves de l'école publique de la commune au titre de l'année scolaire 2024/2025.**

Pour copie conforme au registre,
**Le Maire, M. Dominique DENIEUL**

